

Déclaration d'activité n° 11 92 184 81 92



### Objectifs :

Perfectionnement en paie. Applications pratiques et immédiates avec le logiciel. Accéder à une véritable autonomie dans le travail. Le stagiaire découvrira les fonctions essentielles du logiciel et modifiera ses propres bulletins et déclarations sociales à partir d'exercices pratiques.

### Public :

Utilisateurs du logiciel Sage Paie ayant suivi le niveau 2

**Lieu :** Sur site (INTRA ENTREPRISE)

**Durée :** 2 journées (soit 14 heures)

**Horaires :** de 9h30 à 17h30

**Nombre de stagiaires max. :** 8

**Responsable du pôle :** Candy BATISTA

### Pré-requis :

Utilisation courante de l'environnement Windows. Connaissance métier.

**Moyens pédagogiques – Evaluation de la formation :** Salle de formation avec un minimum d'un ordinateur pour 2 personnes. Projecteur et Paper-board Attestation de présence, questionnaire qualité. Les évaluations se feront en cours de formation par le biais de questions ou d'exercice.

## Programme

- Connaître les différents motifs de rupture du contrat

Fin de contrat à durée déterminée

Démission

Licenciement

Rupture conventionnelle

Départ volontaire et Mise à la Retraite

- Acquisition et valorisation des congés payés

Période d'acquisition et de prise des CP

Différencier les congés payés acquis et en cours d'acquisition

Indemnisation les congés selon le maintien de salaire ou le dixième

- Contrôler les bases de cotisations

Préavis effectué ou non

Indemnité compensatrice de préavis

Savoir régulariser les bases de cotisations

Vérifier la GMP

Régulariser la réduction Fillon

Contrôler les limites d'exonération fiscale et sociale des cotisations Retraite supplémentaire et Prévoyance complémentaire

- Calculer les indemnités de départ

Indemnité de licenciement et de rupture conventionnelle

Indemnité transactionnelle

Indemnité de Mise à la retraite

Indemnité de Départ volontaire en retraite

Limites d'exonération fiscale et sociale des indemnités de rupture

Savoir réintégrer les excédents fiscaux et sociaux des indemnités de rupture

Les documents à remettre lors du départ du salarié

Portabilité Prévoyance et Mutuelle